

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Mars 1883.

Des signes nombreux annoncent que l'expérience républicaine touche à sa fin.

Ces pressentiments qui, à la veille des grands changements, s'emparent des nations, agitent l'âme de la France.

Au milieu des bruits de complots et du tumulte de leurs querelles intestines, les hommes du régime actuel témoignent par la violence de leurs projets de la violence de leurs inquiétudes.

La conscience du péril les a livrés à l'exaspération de la folie, et, dans la fureur de leur désespoir, ils jettent la menace non plus seulement à la liberté, mais encore aux lois constitutives de leur République.

En douze années d'existence, la République n'a pu réussir à prendre racine dans notre vieux sol monarchique. « L'essai loyal », réclamé par M. Thiers, a abouti à une démonstration d'impuissance. Mais, au lieu de s'incliner devant les dures leçons d'une expérience dont il nous avait été facile de prévoir l'issue, les politiciens du jacobinisme s'acharnent à accuser la Constitution d'un insuccès dû aux vices du régime lui-même.

Deux propositions républicaines de révision constitutionnelle seront soumises lundi à l'épreuve d'un vote de prise en considération.

La première, due à l'initiative de M. Barodet, tend à la création d'une Assemblée unique, véritable Convention réunissant en ses mains les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La seconde, éclose dans le cerveau de M. Andrieux, se propose de substituer au régime parlementaire le régime représentatif, avec une ridicule contrefaçon de monarchie directement responsable devant le Parlement, investi d'un droit de veto vis-à-vis du Sénat et de la Chambre, gouvernant lui-même avec le concours de ministres pris en dehors des deux Assemblées et responsables seulement devant lui.

L'une et l'autre de ces propositions prétendent ouvrir la porte à la révision intégrale.

La voilà donc posée de nouveau devant la Chambre, cette question de la révision, inscrite dans plus de trois cents programmes électoraux de gauche, éludée avec une si honnête obstination par les élus du 21 août, et si soigneusement passée sous silence dans la récente déclaration ministérielle.

« Ecartons les questions irritantes », avait dit le cabinet du 22 février. On a répondu à sa pacifique invitation en lui jetant dans les jambes l'une de ces questions qui divisent le plus le parti républicain, et qui menacent de soulever de désagréables conflits entre l'Assemblée du Luxembourg et celle du Palais-Bourbon.

Le gouvernement se réserve, assure-t-on, de conjurer le péril en recourant à cette ressource suprême des ministères dans l'embarras : l'ajournement. Aux députés qui, devant leurs électeurs, ont parodié le fameux serment du Jeu-de-Paume en jurant de ne pas se séparer avant d'avoir gratifié la France d'une nouvelle Constitution, il proposera de surseoir à l'exécution de leur promesse jusqu'à la fin de la présente législature. Il ne saurait admettre que la révision in extremis.

Au fait, pourquoi, sous le ministère Thibaudin, messieurs les députés de la gauche se croiraient-ils obligés de tenir leurs engagements ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 6 mars.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

M. Girault (Cher) propose de renvoyer à après les vacances de Pâques la suite de la discussion sur les propositions de révision constitutionnelle.

Cette motion est rejetée à l'unanimité moins deux voix.

M. Granet constate qu'il y a dans le cabinet des membres de l'ancien grand ministère

qui a eu recours à l'initiative parlementaire pour voter la question de révision.

En condamnant aujourd'hui l'initiative parlementaire, le gouvernement fait preuve d'ingratitude.

On a dit que la révision était inopportune ; cela est faux.

On veut faire, ajoute-t-il, du Sénat le régulateur de la politique républicaine ; il y a là une erreur grave dont les conséquences seraient déplorables.

La raison d'être du cabinet, c'est la révision qui doit précéder toutes les réformes et sans laquelle la République sera condamnée à l'impuissance.

Le cabinet réclame un témoignage de confiance ; il l'obtiendra, seulement au prix de la dignité de la Chambre, au prix de la démission morale de la majorité républicaine. [Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.]

Si l'on décourage la démocratie par le témoignage de l'impuissance de la République, ce n'est pas seulement la République qui sera menacée, mais aussi les représentants du peuple qui tomberont sous les coups de la proscription.

M. Langlois dit que la révision ne sera possible que lorsque le Sénat en aura pris lui-même l'initiative.

M. Clémenceau dit qu'il faut dissiper toutes les équivoques ; il faut qu'on sache si parmi les membres du cabinet il y en a qui veulent simplement ajourner la révision et d'autres qui prétendent l'enterrer.

Les dernières élections se sont faites sur le terrain de la révision. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les cahiers électoraux.

D'ailleurs, le principe de la révision n'est pas en cause ; il est admis par le gouvernement. Reste la question d'opportunité.

Le Sénat, assure-t-on, ne voterait pas la révision. Personne n'a le droit de parler au nom du Sénat, et d'ailleurs les députés n'ont pas à s'occuper de l'opinion des sénateurs. Mais l'orateur est persuadé que le Sénat adopterait une proposition révisionniste si le gouvernement la lui présentait lui-même.

Le Sénat, ajoute-t-on, voudrait des garanties contre la menace d'une suppression. Les garanties, elles sont dans ce fait qu'il y a dans la Chambre quatre-vingts députés partisans d'une Chambre unique.

Qu'est-ce que le Sénat pourrait donc craindre ?

On veut élever un pouvoir au-dessus de la volonté du peuple sans comprendre qu'on l'expose à être violemment emporté par une explosion d'indignation populaire.

M. Clémenceau fait le procès du Sénat ; il explique qu'avec le mode de recrutement appliqué au Sénat, plus on ira et plus les réformes, notamment la réforme constitutionnelle, deviendront difficiles. Il est nécessaire que le pays le sache.

L'ajournement de la révision équivaut à un refus. (Rumeurs au centre.) Elle sera impossible en 1884 et en 1885.

L'instabilité ministérielle résulte des vices de la Constitution actuelle.

(M. Clémenceau, très-fatigué, accepte une suspension de séance que lui offre le président.)

La séance va être reprise à 5 heures un quart.

M. Jules Ferry, qui a pris des notes pendant le discours de M. Clémenceau, doit lui répondre. On pense généralement que le débat se terminera par le vote d'un ordre du jour dont voici le sens : « La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement et s'en remettant à lui du soin de provoquer, dès qu'il le jugera convenable, la révision des lois constitutionnelles, passe à l'ordre du jour. »

Chronique générale.

On lit dans le Figaro :

« Nous prévenons nos lecteurs que la nouvelle suivante est de la plus complète authenticité.

» Vendredi prochain, 9 mars, doit avoir lieu, à deux heures, esplanade des Invalides,

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Sous l'influence de ces idées, moitié sombres et moitié gaies, motivées par les projets que venait de lui confier le docteur, d'une part, et le billet de banque qu'il sentait frissonner entre ses doigts, d'autre part, Paul Moreau fit dans la salle à manger une entrée digne de lui, c'est-à-dire parfaitement gauche, et fut en grande pompe présenté à la Rose d'Antibes.

Heureusement pour lui, la jeune fille avait alors de bien autres préoccupations, et ne prêta tout d'abord qu'une attention fort distraite au bizarre personnage que son père amenait à sa table.

En ne voyant que trois couverts et le docteur invitant du geste Paul Moreau à s'asseoir à l'une des places vides, Aurèle leva vers son père un œil interrogateur. Le docteur faisant mine de ne pas comprendre, la Rose d'Antibes se hasarda à lui dire :

— Et M. Marius ?

— Ne t'ai-je pas dit, chère enfant, que Marius a élu domicile à la clinique ?

— Mais sans doute n'y prend-il pas ses repas ?

— Non. Cependant, à l'avenir, Marius ne sera plus notre commensal que deux fois par semaine. Il aura sa pension à l'hôtel de la Couronne. Il préfère cela. Dame ! à son âge, on aime la liberté, répondit négligemment le docteur.

La Rose d'Antibes s'assit en proie à une mauvaise humeur visible.

— Ton cousin te demande pardon de sa toilette un peu négligée, dit alors le docteur. Demain il pourra se présenter devant toi dans une mise plus correcte. Par suite d'une erreur, ses bagages n'ont pas été déchargés à Antibes. Ils sont à Nice, où il ira demain les chercher.

— Oui, ma chère cousine, dit Paul emporté par sa vanité hors des bornes de ce qu'il croyait être la prudence, mes bagages sont à Nice où j'irai les chercher demain. Une erreur de mon valet de chambre ! ajouta-t-il légèrement. Sans quoi, croyez-bien, ma chère cousine, que je ne m'assois pas à votre table dans un négligé aussi... aussi...

Et le gros Paul roulait des yeux ahuris, tout en cherchant une épithète rebelle.

— Pittoresque ! dit le docteur, que cette scène amusait fort, tout à fait pittoresque !

— Vous avez raison, mon oncle ; vous avez trouvé le mot, vous ! Ne croyez pas cependant, mon cher oncle, que les manifestations d'un vain luxe soient dans mes habitudes. Non, mon oncle,

je suis un philosophe, moi !

La Rose d'Antibes s'assit à table en jetant un dédaigneux regard sur le grotesque personnage qui occupait la place de Marius. Sans se préoccuper outre mesure de l'effet qu'il produisait, Paul Moreau commençait son dîner avec la même conscience qu'il avait montrée la veille, à Toulon, à la table d'hôte du Soleil d'Or.

— Ah ! tu es un philosophe, toi ! dit Cochard, en lui faisant passer une assiette chargée de brochet.

— Oui, mon oncle.

— Un philosophe qui a bon appétit, à ce que je puis voir, un philosophe de l'école de Diogène.

— Oh ! mon oncle ! dit le gros Paul avec un geste de pudique dénégation, si donc ! Moi, un cynique ! Non pas, s'il vous plaît. Je suis, ne vous déplaît, un disciple d'Aristote, un péripatéticien, oui, mon oncle, un péripatété...

Paul en resta là de sa harangue ; ses gros yeux roulèrent autour de lui des regards effarés, pendant que ses joues boursouffées s'empourpraient et que les veines de son front se gonflaient en tuméfiant leur enveloppe.

— Eh bien ! qu'as-tu donc ? dit le docteur en contemplant avec un commencement d'inquiétude cette face congestionnée.

— Une arête, mon oncle ! une arête là, dans le gosier ! dit Paul en faisant de violents efforts.

— Ah ! ah ! il n'y a pas de roses sans épines, mon garçon. Viens par ici, nous allons aviser à te débarrasser.

Le docteur emmena Paul et rentra seul au bout d'un instant en riant du meilleur de son cœur.

— Le pauvre garçon a failli s'étrangler, dit-il, mais je l'ai tiré d'affaire. Il va revenir dans un instant.

— Il peut bien rester où il est, dit la Rose d'Antibes. J'ai deviné vos projets. Mais ne pensez pas me contraindre. Ce ne sera jamais un pareil rustre que vous me ferez épouser.

— Et qui te parle d'épouser le pauvre garçon ? reprit le docteur, en riant encore plus fort.

— Si ce n'était pas votre dessein, je ne vois pas trop pourquoi vous l'auriez impatrimoné dans votre maison...

— Au lieu et place de Marius, dit finement le docteur. Eh bien, non, rassure-toi, le pauvre Paul n'est pas le genre que j'ai choisi, pour toutes sortes de bonnes raisons, dont la première et la meilleure est celle-ci : Paul Moreau est déjà marié.

— Ah ! il est marié ! dit la Rose d'Antibes, à qui cette nouvelle parut causer un véritable plaisir.

— Oui, mais il s'est bien gardé de m'en faire la confidence.

— Comment le savez-vous donc ?

— Je l'ai appris par hasard ; et comme le pauvre garçon est aussi vaniteux qu'il est sot, n'a-t-il pas

un grand meeting, provoqué par la chambre syndicale des menuisiers.

» Ce meeting a pour but, dans l'esprit de ses organisateurs, de réunir, dans une solennelle protestation, tous les ouvriers parisiens actuellement sans ouvrage.

» On compte réunir au moins cent mille hommes et ce chiffre n'est pas exagéré.

» Soixante mille ébénistes sans travail du faubourg Saint-Antoine.

» Au moins quarante mille ouvriers « du bâtiment », occupés dernièrement à la construction d'innombrables immeubles situés dans les quartiers neufs, et qui n'ont pas été payés.

» Sans présenter la situation sous de trop sombres couleurs, on peut bien dire qu'elle est grave.

» En admettant que le chiffre de cent mille manifestants soit exagéré, il est permis de supposer que même vingt mille hommes, réunis sur une grande place parisienne, pourraient occasionner des troubles regrettables.

» Sans aller jusqu'à l'invasion de la Chambre des députés, cette manifestation pourrait avoir de regrettables conséquences.

» Si les journaux révolutionnaires ne parlent pas de ce meeting — qui, nous le répétons, est de la plus complète authenticité, — c'est qu'on veut éviter les mesures que pourrait prendre le gouvernement. »

L'INCIDENT LAREINTY-COMAGNY.

Au cours de la discussion qui a eu lieu jeudi au Sénat, M. de Lareinty a posé au ministre de la guerre cette question légèrement insidieuse :

« Un officier qui a manqué à sa parole d'honneur, doit-il être mis en retrait d'emploi ? »

Comagny baisse la tête et ne souffle pas mot ; la bande des gauchards, conduits par l'inepte vétérinaire Testelin, fait un tapage épouvantable. M. de Lareinty répète sa question. Comagny, de pâle devient vert ; mais ce loyal militaire avale héroïquement cette amère pilule ; il sait que le Sénat prépare une loi sur le duel et il craint sans doute un effet rétroactif.

La gauche hurle de plus belle. Une troisième fois, l'honorable M. de Lareinty, qui est décidément un homme bien indiscret, répète sa question. Le charivari devient infernal.

Comagny ne bouge pas, il paraît constant qu'il a perdu sa langue. Il l'a retrouvée pour supplier le président Le Royer d'empêcher que la question de M. de Lareinty figure au procès-verbal. Le Royer, son vieux complice, acquiesça gracieusement à sa requête, et voilà pourquoi l'Officiel est muet sur ce piquant incident.

On annonce que samedi un incident sera soulevé à ce sujet au Sénat. On ne voit pas en vertu de quel droit le sieur Le Royer mutiler le compte rendu officiel, mutilation qui équivaudrait à une véritable falsification des débats.

Que M. de Lareinty n'ait pas eu l'intention d'être agréable au ministre de la guerre,

c'est possible, mais nous ne comprenons pas le silence de ce dernier. Il nous semble que nul plus que lui n'est apte à édifier M. de Lareinty sur cette question de savoir si un officier qui a manqué à sa parole d'honneur doit être mis en retrait d'emploi. C'est précisément quand on agit de pareilles questions que l'armée française est fière d'avoir à sa tête un homme en situation d'être renseigné comme l'est Comagny, et capable comme lui, par une expérience personnelle, de satisfaire les curieux, voire même les indiscrets tels que M. de Lareinty. (Le Pays.)

LA MAIN-NOIRE.

Nos lecteurs connaissent déjà, par les nouvelles de Madrid, la découverte faite à Arcos de la Frontera et dans plusieurs autres localités de l'Andalousie, d'une société secrète d'anarchistes connue sous le nom de la *Mano Negra* (la Main-Noire), et dont les ramifications s'étendent sur toutes les parties de l'Espagne. On possède aujourd'hui les statuts des différentes branches de cette association et le plan d'opération de ses affiliés :

« La propagande se poursuit depuis un certain nombre d'années. Elle a pour centres de ralliement et pour principaux foyers d'agitation Xérès, Grazelema, Ubrique, Arcos de la Frontera. Le nombre exact des affiliés est encore inconnu, bien que plusieurs listes soient déjà entre les mains des autorités. Il est aujourd'hui hors de doute que le pays tout entier a été travaillé et que la terreur et le fanatisme ont successivement accru les forces actuellement redoutables de la bande. On a jusqu'ici connaissance de quatorze sentences de mort rendues par le tribunal secret de la Main-Noire, et ces sentences ont été exécutées.

» La Main-Noire se compose de trois éléments :

» 1° Les fanatiques ou illuminés, tous ceux qui réclament la réforme des institutions espagnoles, tous les impatients dont l'imagination s'enflamme aux discours passionnés prononcés dans les réunions internationalistes, et qui cherchent la solution de la question du paupérisme dans le bouleversement social et la mise à néant par la force brutale de tout le mécanisme gouvernemental et administratif ;

» 2° Les repris de justice, les gens sans aveu, les criminels en rupture de ban, qui constituent la partie active de l'association et sont les exécuteurs ordinaires des arrêts de mort prononcés par le tribunal secret ;

» 3° Les affolés, les trembleurs, tous ceux que la crainte de la persécution pousse dans les rangs de l'association.

» Les organisateurs de la Main-Noire déclarent dans leurs statuts que la société a pour but de défendre les pauvres et les opprimés contre ceux qui les exploitent et les tyrannisent, contre leurs voleurs et leurs bourreaux....

» L'association affirme qu'elle marche d'accord avec toutes celles du même caractère établies dans les divers pays.

» Les statuts organiques sont courts et catégoriques. La sanction générale des décisions de l'association est la peine de mort.

» L'association est essentiellement secrète. Quiconque révèle, par imprudence ou mauvaise foi, les actes dont il a connaissance, est mis en suspicion pour un temps illimité ou condamné à mort, suivant la gravité de la révélation.

» Toute mission confiée à un affilié est obligatoire. Celui qui s'y soustrait est regardé comme traître.

» L'affilié doit prendre pour règle de dissimuler en public ses rapports avec l'association ou ses sympathies pour elle....

» Les statuts du tribunal populaire ou tribunal secret rappellent ceux du nihilisme. Ils portent en tête la déclaration suivante :

« Attendu que les gouvernements bourgeois, en mettant hors la loi l'Internationale, empêchent la solution pacifique de la question sociale, il convient d'établir en secret une organisation révolutionnaire. Le triomphe est encore très-éloigné. Les bourgeois continuent à commettre leurs crimes ; il faut les châtier, et comme tous les fédérés sont déterminés à réaliser ce dessein, un tribunal populaire est chargé de condamner et châtier les crimes de la bourgeoisie. Les membres du tribunal révolutionnaire doivent appartenir à l'Internationale ; ils doivent être capables d'exécuter la mission qu'ils acceptent. Les bourgeois seront châtiés par tous les moyens possibles, par le fer, le feu, le poison, ou toute autre manière. »

» Tout membre d'un groupe est tenu de soumettre à ce même groupe ses idées et ses vues sur les meilleurs modes d'incendie, d'assassinat, d'empoisonnement, et en général sur tout moyen de causer du dommage aux bourgeois.

» Chaque affilié paie une cotisation de cinq centimes par semaine pour les frais de correspondance. Pour les débours élevés, le recouvrement s'opère par répartition ; en cas de dépenses extraordinaires, on a recours à la fédération.

» Les châtiments ne doivent s'exercer qu'au moment propice. L'affilié doit savoir profiter des occasions favorables.

» Chaque fois qu'il est nécessaire de se compromettre et d'exposer sa vie, l'affilié doit faire preuve d'énergie et ne pas hésiter sur le choix des armes.

» Les représailles doivent s'exercer contre les propriétés partout où elles ne peuvent atteindre les personnes.

» Nul n'est tenu d'agir dans le cas d'impossibilité matérielle ou d'incapacité personnelle. Mais quiconque a accepté une mission déterminée doit l'accomplir sous peine de mort. Quiconque s'abstient d'agir d'une manière permanente est déclaré nul et expulsé de l'association ; il est placé sous la haute surveillance du tribunal et encourt la peine de mort à la première révélation. Aucune considération d'amitié ni de parenté ne peut arrêter la mise à mort du traître. On ne doit respecter à aucun prix la vie d'un frère ou d'un père qui met en danger un nombre considérable de personnes. Toutes les fois qu'un groupe d'une localité ne peut exécuter

la sentence de mort prononcée contre un traître, les affiliés d'autres localités sont chargés de cette exécution. Ils surprennent le condamné et le tuent sans pitié.

» Divers moyens sont indiqués aux membres du tribunal populaire pour assurer le secret de leurs délibérations, de leurs résolutions et de leurs actes. Ils doivent changer souvent de nom, ils ont un chiffre pour leur correspondance et un code de précautions où tout est prévu avec un soin minutieux, jusque dans les moindres détails.

» Tous ces renseignements, publiés par la presse madrilène, et entre autres par *El Imparcial*, peuvent être considérés comme authentiques, car ils concordent sous tous les rapports avec l'instruction, les pièces saisies par la justice et les aveux de plusieurs affiliés arrêtés, au nombre desquels figure un des chefs du groupe de Xérès.

» Telle est la terreur répandue dans le pays qu'il a fallu transférer à Cadix les individus détenus à Arcos, de peur que la bande ne fît l'assaut de la prison pour les mettre en liberté.

» Il ne se passe point de jour que l'on n'entende parler de pillage, d'attaques à main armée, d'incendies de propriétés, de séquestration de personnes, de lettres comminatoires, de coups d'audace de toute nature.

» Les arrestations se succèdent. Les autorités déploient une énergie extraordinaire. Une commission spéciale, composée de plusieurs magistrats, a été nommée pour pousser activement l'instruction.

» La garde civile prête un concours actif à la justice. Tout individu suspect est arrêté et toutes les pièces trouvées sur les inculpés ou dans leur domicile sont examinées sans délai.

» On sait déjà que le nombre des affiliés s'élève à plusieurs milliers. Parmi eux, on cite des personnes notables....

» Poursuivie avec rigueur, traquée dans tous ses centres d'opérations, avertie par l'arrestation de plusieurs centaines de ses membres que la justice possède dès aujourd'hui les fils de la conspiration, la Main-Noire ne désarme pas, et à mesure que les prisons de Xérès, d'Arcos, de Grazelema, de Medina-Sidonia se trouvent bondées, les incendies continuent et la sécurité publique ne cesse de courir les plus grands dangers. »

Les journaux espagnols sont unanimes à déclarer que de mémoire d'homme on n'a point assisté à un déploiement d'audace, à un terrorisme organisé comme celui qui sévit actuellement dans cette province de l'Andalousie, déjà si cruellement éprouvée par la disette.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mars.

Après la hausse assez vive de ces jours derniers, nous assistons en clôture à une réaction presque générale.

Toutefois il ne faut pas attacher à ce mouvement plus d'importance qu'il n'en comporte ; la réalité est qu'on a réalisé un peu sur toutes les valeurs, et que les rachats paraissent terminés pour le moment. Aussi le marché n'a-t-il pu, sans fléchir, supporter les offres qui se sont présentées aujourd'hui, et qui sont bien compréhensibles, à la suite du mouvement ascensionnel de ces derniers jours.

Le 5/0 qui avait coté au début 116.22 1/2 rétrograde à 116 et termine à 116.05. Le 3/0 est plus faible à 82.05, l'amortissable à 82.65.

L'Italien réagit à 82.50. Mouvement de recul assez prononcé sur les chemins français, ce qui est explicable par les réalisations des acheteurs en bénéfice.

Le Lyon réactionne à 1,620, le Nord à 1,900. Au milieu de la réaction de la plupart des valeurs, le Crédit Foncier demeure soutenu aux environs de 1,370. A noter également la bonne tenue des Magasins Généraux de France et d'Algérie et de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie entre 490 et 500.

Les Chemins de fer étrangers n'ont subi que des modifications insignifiantes sur leurs cours de la veille : l'Autrichien cote 728.75 ; le Lombard est à 312.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le ministre de la guerre, dans sa circulaire aux généraux commandants de corps d'armée et aux préfets contenant les instructions relatives aux opérations du conseil de révision pour la classe 1882, s'exprime ainsi sur la visite des jeunes gens :

« J'ai eu lieu de remarquer que, lors de la révision de la classe de 1881, les recommandations relatives à la sévérité qu'il convient d'apporter dans la visite des jeunes

trouvé cette belle invention que tu me prêtait tout à l'heure. Il se figure qu'en admirant sa prestance, je me suis tout à coup mis dans l'esprit d'en faire un mari pour ma fille.

— Mais qui vous fait penser cela ?
— Son attitude depuis ce matin, ses effarements, ses terreurs grotesques, ses bizarres volte-face dès que je prononce ton nom.

— Ah ! si je croyais, si je pouvais croire à une pareille outrecuidance ! s'écria la Rose d'Antibes en plissant les lèvres d'une façon qui, pour le docteur, voulait dire : Tempête !

Mais cette colère d'un instant ne put tenir devant la piteuse figure que faisait le pauvre Paul en entrant dans la salle à manger.

— Vous ne vous sentez plus de votre petit accident, monsieur ? lui dit Aurore.

— Non, non, ma cousine, répondit Paul ; ces accidents sont fréquents chez les hommes comme moi qui ont de graves préoccupations. L'imagination part bride abattue pendant que l'on nourrit la bête en mangeant d'une façon distraite. Les savants, les artistes, les hommes d'État, toutes les supériorités intellectuelles sont ainsi, ma cousine.

— C'est vrai, dit la Rose d'Antibes en regardant le gros Paul, je n'avais pas remarqué le développement de votre front. Ah ! mon cousin, on ne regarde pas deux fois un pareil front sans être convaincu que l'on a devant soi une intelligence.

— Ah ! ma cousine ! dit Paul en prenant un air fatal et se posant de trois quarts comme il l'avait vu faire à M. Guizot à la tribune, vous avez bien raison ; il y a un monde dans cette tête.

Paul, du plat de sa main droite, avait frappé son front dénudé.

Le geste d'André Chénier montant à l'échafaud. Mais tout à coup le gros homme sembla effrayé de ce qu'il venait de dire ; sa physionomie prit un air d'inquiétude et il s'écria vivement :

— C'est-à-dire, ma cousine, que je crains que vous ne vous trompiez. Ne vous fiez pas trop aux apparences. Oui, sans doute, à première vue, je ne le cache pas, j'ai l'air d'un homme supérieur ; c'est là l'impression que je produis généralement. Mais qui vous répond qu'au fond je ne suis pas un très-pauvre sire ?

— Oh ! mon cousin ! avec ce coup d'œil d'aigle !

— C'est comme cela, ma cousine.

— Ce que vous ne niez pas, du moins, c'est la noblesse de votre maintien.

— C'est vrai, dit le docteur, que cette scène amusait, Dorsay n'a pas plus de grâce, et Brummel t'eût envié cette fière attitude.

— Oh ! mon oncle, mon oncle ! dit Paul en mimant, en vérité vous me comblez !

— Mon cousin, continua la Rose d'Antibes en se levant de table, en attendant qu'on serve le café dans la galerie, voulez-vous m'offrir votre bras

pour faire un tour de jardin ?

— Vo... volontiers, ma cousine, dit Paul en jetant un regard consterné à son oncle, comme pour lui dire : Vous voyez l'effet que je produis !

Mais celui-ci poussa son neveu par les épaules en lui disant :

— Mais, va donc !

Bon gré, mal gré, le gros Paul dut donc offrir son bras à sa cousine, ce qu'il fit aussi gauchement que possible. Plus son cavalier, comme on disait alors, paraissait mal à l'aise, plus la Rose d'Antibes paraissait enchantée. Elle passa son bras sous celui du jeune homme et, croisant les mains, elle s'y appuya dans une attitude de langueur et de morbosité qui sembla pleine de périls pour lui à Paul Moreau.

— Je suis perdu ! pensait-il. Il n'est que trop vrai, je suis perdu ! La petite est déjà folle de moi !

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

A la suite d'une discussion avec un voyageur, un cocher est amené devant le commissaire de police.

— Comment, lui dit ce dernier, vous abusez de la bonne foi des voyageurs en leur demandant plus que le tarif et vous les injuriez s'ils ne s'exécutent pas !

— Dame, monsieur, comme cocher, c'est dans mes attributions de chercher à rouler le monde.

gens n'ont pas été appliquées partout d'une manière conforme à l'esprit qui les avait dictées.

Un certain nombre de conseils de révision ont cru devoir prononcer l'exemption du service en faveur des jeunes gens dont le développement physique était insuffisant, mais qui, s'ils eussent été ajournés à une ou deux années, au lieu d'être exemptés, auraient pu faire un bon service à vingt-un ou à vingt-deux ans.

J'appelle l'attention des conseils de révision sur la nécessité de ne prononcer l'exemption absolue qu'à l'égard des jeunes gens qui seraient tout d'abord reconnus incapables de faire un bon service armé. Ils devront prononcer, de préférence à l'exemption, l'ajournement à un nouvel examen des hommes qui, sans être atteints d'infirmités bien caractérisées, présenteraient les symptômes de la faiblesse de constitution.

En ce qui concerne les jeunes gens dont la taille est inférieure à 1 mètre 54 et ceux dont la constitution n'est pas suffisamment développée, je rappelle qu'ils ne doivent jamais être classés dans les services auxiliaires qu'après deux ajournements.

VACANCES DE PAQUES.

Le ministre de l'instruction publique vient de décider que les vacances de Pâques, dans les lycées, collèges et écoles normales auront lieu dans les limites suivantes :

Sortie : jeudi, 22 mars, au matin.
Rentrée : dimanche, 1^{er} avril, à l'heure réglementaire.
Le mercredi, 21 mars, il y aura classe toute la journée.

CAVALCADE DE SAUMUR.

AVIS. — Les personnes qui ont fait des fournitures pour la Cavalcade sont priées de déposer leur note au secrétariat de la Mairie d'ici demain jeudi 8 mars, la commission devant se réunir le soir à 8 heures pour régler les comptes.

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Les courses au galop du concours hippique ont commencé dimanche à Nantes. Début excellent et qui promet une semaine bien remplie.

Douze concurrents, tous habiles, se sont disputés les prix.
Dans la 1^{re} catégorie, 4^{me} section, chevaux de cavalerie de ligne et de réserve, montés par des officiers en uniforme, le premier prix a été obtenu par *Cambyse*, monté par M. Bournazel, lieutenant-instructeur à l'École de Saumur.

Dans la 2^e section, chevaux de cavalerie légère : 1^{er} prix, *Tabatière* (appartenant à M. Peter, sous-écuyer à l'École de Saumur), montée par M. le vicomte de Saint-Sernin ; 2^e prix, *Lansquenot*, monté par M. de Belaing. — Ici les concurrents étaient peu nombreux ; par conséquent l'intérêt a été presque nul.

VOYES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M^r Freppel à l'article 141 de la loi municipale, pour que les communes soient tenues de pourvoir à l'entretien des églises, à défaut des fabriques, rejeté par 382 voix contre 89 ;

Ont voté pour : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

Ont voté contre : MM. Bury et Maillé (Alexis).

M. Benoist n'a pas voté.
— Sur le paragraphe 42 de l'article 144, ainsi rédigé :

« 42^e Les grosses réparations aux édifices communaux, sauf l'exécution des lois spéciales concernant les bâtiments affectés à un service militaire et les édifices consacrés au culte. »

M. Jules Roche proposait la suppression des derniers mots : « et les édifices consacrés au culte. » En conséquence, on a voté sur le paragraphe lui-même, qui a été rejeté par 340 voix contre 117, c'est-à-dire que l'on adopte la suppression proposée par M. Roche ;

Ont voté pour l'article (c'est-à-dire contre l'amendement) : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre l'article et pour l'amendement : MM. Bury et Maillé (Alexis).

LONGUE. — Le 4^{er} mars, dans la journée, un incendie dont la cause n'a pu être établie s'est déclaré dans le grenier des époux Hu-

pon, meuniers au village de Champrobert, qui étaient au marché de Longué.

A leur retour, dans la soirée, grâce à des secours prompts et bien organisés, le sinistre était conjuré. Cependant la toiture de la maison est complètement détruite, ainsi que le contenu du grenier, en meubles, linge, vêtements, etc. La perte totale est de 4,450 francs environ, couverte par une assurance.

ANGERS.

Une arrestation à la poste. — Samedi, vers quatre heures, se présentait au guichet de paiement des mandats, à la poste, un monsieur d'allure convenable demandant le règlement d'un mandat de somme assez ronde.

A peine avait-il exposé sa requête, que deux agents, appelés en toute hâte, l'appréhendaient au corps, et l'emmenaient au commissariat central, où il fut, après interrogatoire, déclaré de bonne prise.

Il paraît que le personnage en question était signalé depuis plusieurs jours par le parquet de Nantes, à l'occasion de l'émission de faux mandats de poste. Le parquet d'Angers était avisé de l'arrivée prochaine de ce chevalier d'industrie, et des agents avaient été apostés en surveillance dans la partie réservée au public.

Ce n'est que samedi, et aussitôt son arrivée à Angers, que l'individu signalé est venu, comme on dit, se jeter dans la gueule du loup.

L'escroc sera mis à la disposition du parquet de Nantes. (J. de Maine-et-Loire.)

L'incendie du château de Montgoger.

Le canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon, vient d'être témoin d'un terrible incendie que notre confrère de Tours, l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, raconte en ces termes :

« Le magnifique château de Montgoger, situé commune de Saint-Epain et appartenant à M. le comte de la Villarmois, n'est plus qu'un monceau de ruines.

« Dans la nuit de lundi, vers trois heures du matin, M. le comte de la Villarmois, qui avait chez lui plusieurs invités pour une chasse au chevreuil, se levait à la hâte pour donner le coup d'œil du maître aux derniers préparatifs.

« Etant entré dans la salle de billard, M. de la Villarmois s'aperçut d'un commencement d'incendie. Immédiatement, dit-on, il voulut lui-même éteindre le feu avec de l'eau qui se trouvait dans une cuvette. Ces quelques gouttes d'eau ne purent suffire et M. de la Villarmois courut chercher un arrosoir ; mais, en arrivant, il était déjà trop tard : le feu avait fait des progrès effrayants et s'était communiqué à la bibliothèque. L'alarme étant donnée, un domestique partit à fond de train au bourg de Saint-Epain et de là à Sainte-Maure. Il était alors près de quatre heures.

« M. Gouron, maire de Saint-Epain, s'étant habillé à la hâte, s'empressa d'aller lui-même réveiller les pompiers et les habitants de sa commune ; en quelques minutes, M. le Maire, à la tête de la compagnie de pompiers, arrivait à Montgoger.

« On attaqua l'incendie avec vigueur, mais une seule pompe ne pouvait suffire ; le feu, poussé par un vent d'Est fort violent, se propageait avec une rapidité effrayante.

« Les pompiers de Sainte-Maure et de Sainte-Catherine-de-Fierbois arrivèrent presque en même temps ainsi que la gendarmerie de Sainte-Maure. On se mit vaillamment à l'œuvre, mais déjà il était certain que le feu allait dévorer tout le château.

« Une dépêche annonçant ce sinistre arriva à la Préfecture vers dix heures : cette dépêche demandait l'envoi de prompts secours, notamment des militaires et des pompes.

« Immédiatement les pompiers et l'autorité militaire furent prévenus et à dix heures et demie 400 hommes du 32^e de ligne et une vingtaine de pompiers conduisant une pompe arrivaient à la gare.

« La Compagnie d'Orléans, qui n'est jamais en retard quand il s'agit de porter secours, avait déjà expédié une de ses pompes et une équipe pour la manœuvrer.

« Par ordre spécial, il fut convenu que le train s'arrêterait au passage à niveau n^o 2 qui se trouve entre Villeperdue et Sainte-Maure, en face du château de Montgoger.

« Au sortir du train, on s'aperçut bientôt que les chemins dans lesquels on s'était en-

gagé allaient retarder la marche de près d'une bonne demi-heure. Dans la boue jusqu'aux genoux, pompiers et soldats ont fait preuve d'un courage digne d'éloges. Comme en campagne dans un moment critique, soldats et officiers mirent la main à la roue et souvent d'un coup d'épaule ils dégagèrent d'une ornière trop profonde le chariot couvert de boue et d'eau. Nous sommes heureux de rendre ici hommage au dévouement et au courage de nos braves pompiers et des hommes du 32^e de ligne. Les chefs, de leur côté, ont fait vaillamment leur devoir.

« Nous avons remarqué, attelé vaillamment au chariot, M. le capitaine d'état-major Baillou ; sa présence et son exemple activaient le zèle des soldats.

« Arrivés sur les lieux du sinistre, couverts de boue et harrassés de fatigue, pompiers et soldats se sont mis immédiatement à l'œuvre ; mais malheureusement il était trop tard : il n'y avait plus d'espoir ; tout ou à peu près avait été dévoré par les flammes.

« Les pertes sont immenses, on parle de 7 à 800,000 francs.

« M. le comte de la Villarmois est assuré à la Compagnie du *Phénix*.

« D'après les renseignements pris sur les lieux, le feu aurait été communiqué par un bout de cigare enflammé, jeté dans un crachoir rempli de sciure de bois ; d'autres attribuent cet incendie à un vice de construction dans les tuyaux du calorifère qui traversent le château. L'enquête éclaircira bientôt cette question. »

Une décision du Président de la République fait grâce de la vie à Langlais, l'assassin de la Martinière, condamné à mort, par la Cour d'assises de la Loire-Inférieure, pour meurtre commis sur la personne de son beau-frère et de sa femme.

Sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Langlais est parti lundi matin accompagné de quatre gendarmes pour se rendre à Rennes où il lui sera donné devant la Cour lecture des lettres de grâce. Il sera ensuite dirigé sur le dépôt de Saint-Martin-de-Ré en attendant le moment de sa transportation.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 28 février 1883.

NAISSANCES.

Le 4. — Marie-Ernestine Sourdeau, à l'Hospice.

Le 5. — Jeanne Droucheau, rue des Bouchers.

Le 7. — Anastasie-Elise Placeau, rue d'Orléans ; — Baptistine-Eugénie Macé, place Dupetit-Thouars.

Le 8. — Eugénie-Louise-Augustine Audouin, rue de Rouen.

Le 9. — Eugénie Dubreuil, rue Saint-Lazare.

Le 10. — Maurice-Louis Guillemet, rue Saint-Nicolas ; — Jeanne-Marie Chauviré, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 12. — Georges-Auguste Maisdon, rue de Nantilly ; — Ernestine-Caroline Mabileau, hameau du Petit-Puy.

Le 13. — Louis-Henri Guillemain, route de Varrains.

Le 14. — Adrien Girard, rue de la Croix-Verte.

Le 15. — Julienne-Françoise Guénédal, rue Notre-Dame ; — Théophile Perrot, rue de Fenet.

Le 16. — Marguerite-Louise-Henriette Bellet, rue Saint-Nicolas ; — Jean Coquebert de Neuville, rue d'Orléans ; — Madeleine-Isabelle Florisson, rue d'Orléans ; — Louise-Florentine Lesueur, rue Verte.

Le 17. — Louise Auger, rue de Fenet.

Le 18. — Marie Breton, rue de Nantilly.

Le 19. — Marianne Pineau, rue Brault.

Le 21. — Reine-Claudie Broum, rue du Roi-René.

Le 24. — René Loqueux, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Louis-Ernest Dubois, hameau du Petit-Puy.

Le 25. — Geneviève-Françoise Forestier, rue de la Croix-Verte ; — Gabrielle-Joséphine Chipault, rue de la Visitation.

Le 27. — Germaine Bourdilleau, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 3. — Jules-Ludovic Fisac, coiffeur, a épousé Juliette-Marie Breton, couturière, tous deux de Saumur.

Le 5. — Jean-Claude-Antide Balme, gardien-chef à la maison d'arrêt, a épousé Constance-Louise Guidois, sans profession,

de Saumur ; — Jean Bédabourg, employé d'octroi, a épousé Henriette Drouin, couturière, tous deux de Saumur ; — Marin-Michel Jacquet, journalier (veuf), a épousé Joséphine-Marie Machefer, domestique, tous deux de Saumur ; — Julien-Eugène Ledeuil, menuisier, a épousé Marie-Azélaide Davin, couturière, tous deux de Saumur ; — Louis Rosière, serrurier (veuf), a épousé Joséphine-Marie Bioteau, sans profession, tous deux de Saumur ; — Joseph-Jean-Baptiste Philip, cavalier de manège, a épousé Léonie-Mathilde Cathelineau, domestique, tous deux de Saumur ; — Achille Lecerf, employé de la garantie, a épousé Marie-Antoinette Goulet, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 3. — Alexandre Lepay, journalier, 66 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Pierre Percher, journalier, 65 ans, rue de Fenet.

Le 7. — Céline Cléret, sans profession, 21 ans, place de la Bilange ; — Anne Morillon, rentière, 70 ans, veuve Eugène Beillard, rue des Boires.

Le 8. — Auguste Bondu, employé d'octroi, 39 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Marie Thibault, 42 ans, montée du Fort ; — Maurice-Eugène Bellemère, 42 jours, rue de l'Ancienne-Gare ; — Joseph Pelier, charretier, 53 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Adolphe-Félix Bouchard, menuisier, 50 ans, route de Varrains ; — Hilaire-Alphonse Champeau, médecin, 60 ans, rue de la Petite-Douve ; — Jean Bouillé, portefaix, 40 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Louis Alzon, cantonnier-bali-seur, 67 ans, au Petit-Puy.

Le 14. — Marie-Lucie Gaillard, 4 mois, rue de Fenet ; — Marie-Félicie Champneuf, rentière, 51 ans, veuve Michel Bidier, rue du Temple.

Le 15. — Jean Bigeau, propriétaire, 75 ans, rue d'Orléans ; — Marie Richard, cuisinière, 49 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Marie Bibard, rentière, 84 ans, veuve Jean Lamoureux, rue de la Visitation ; — Raymond-Jean Maison, 4 mois, rue de Lorraine.

Le 17. — Hélène Delavau de Monvau, sans profession, 85 ans, veuve Louis Jarry, rue de Bordeaux ; — Augustine Bringault, lingère, 49 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Marie Dufresne, domestique, 24 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Urbain Bouvet, jardinier, 82 ans, impasse de la Croix-Verte.

Le 21. — François Pipelier, soldat au 435^e de ligne, 24 ans, à l'Hospice ; — François Blanchet, domestique, 34 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Emile Leroux, 2 ans, montée du Fort.

Le 23. — Jean-Baptiste Lardenois, journalier, 49 ans, rue du Petit-Pré.

Le 24. — Françoise Brard, journalière, 89 ans, veuve Ribelle, à l'Hospice.

Le 26. — Anne Jagot, journalière, 65 ans, veuve François Ruault, à l'Hospice.

Le 28. — Jeanne-Marie Bréard, journalière, 28 ans, épouse Henri Laballe, rue de la Gueule-du-Loup.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 7 mars 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR LE CÉLÈBRE

ALBERTI

Prestitigateur

Des cours de Belgique et de Hollande.

PROGRAMME.

1^{re} Partie. — Voyage à la lune. Les Infinités petits. Les Conducteurs invisibles. La Valse à trois. Le Foulard aux aquariums.

2^e Partie. — Les Nœuds gordiens. La Nouvelle création. Les Cartes aériennes. La Bouteille obéissante. Surprise aux dames.

3^e Partie. — La Chambre Mystérieuse, par les inventeurs, M. et M^{me} ALBERTI.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant

